

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (extraordinaire) du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue par consultation électronique du mardi 17 février 2026 à 9 h au jeudi 19 février 2026 à 12 h.

CONFIRMÉ LE 16 MARS 2026

Par l'entremise d'un courriel de convocation, les membres sont invités, dans un premier temps, soit entre 9 h le mardi 17 février 2026 et 12 h le mercredi 18 février 2026, à se prononcer sur la tenue d'une consultation électronique (**vote préalable**) à l'égard du point 2, soit *l'octroi de la permanence anticipée au professeur Jean-Charles Andrieu de Levis*. Les deux premières personnes à répondre sont considérées, respectivement, comme « proposeur » et « appuyeur » de l'ordre du jour.

La proportion des membres favorables à la tenue de la consultation électronique étant plus élevée que l'entier supérieur à la moitié du nombre de membres convoqués, soit huit (8) membres sur treize (13), la consultation électronique (vote principal) est autorisée.

Membres	Favorable	Défavorable	Membres	Favorable	Défavorable
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	-	-	LABERGE, Murielle Rectrice	X	
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique	-	-	LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
DROLET, Patrick Membre socio-économique	X (2 ^e)		MATHIEU, Alexandre Représentant des collèges	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	-	-	NGOM, Ndeye Khady Diplômée de l'UQO	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X (1 ^{er})		PROULX, Pascal Membre soio-économique	-	-
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (cadre supérieur.e)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (professeur.e)	-	-
KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant	-	-	-	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes invitées		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X*	-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim		X*			
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	MORIN, Isabelle Directrice générale de la Fondation de l'UQO		X*
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage - Départ. Sc. Infirmières (S-J)		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO		X*
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Les personnes convoquées et observatrices ne peuvent se prononcer sur la tenue ou non d'une consultation électronique.

La consultation électronique (**vote principal**) se tient à compter de 12 h le mercredi 18 février 2026 et prend fin à 12 h le jeudi 19 février 2026. Les deux premières personnes à

répondre sont considérées, respectivement, comme « proposeur » et « appuieur » de la résolution.

Lors de la période de consultation électronique (vote principal), le nombre total des membres favorables (et qui se sont prononcés par courriel) respecte le quorum. Huit (8) membres sur treize (13) ont transmis leur vote, lequel était favorable.

Membres	Favorable	Défavorable	Membres	Favorable	Défavorable
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	-	-	LABERGE, Murielle Rectrice	X	-
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique	X		LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d’informatique et d’ingénierie	-	-
DROLET, Patrick Membre socio-économique	X (2 ^e)		MATHIEU, Alexandre Représentant des collèges	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	-	-	NGOM, Ndeye Khady Diplômée de l’UQO	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X (1 ^{er})		PROULX, Pascal Membre socio-économique	-	-
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (cadre supérieur.e)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (professeur.e)	-	-
KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant	-	-	-	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes invitées		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources		X*	-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite par intérim		X*			
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	MORIN, Isabelle Directrice générale de la Fondation de l’UQO		X*
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage - Départ. Sc. Infirmières (S-J)		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l’ARUQO		X*
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d’administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Les personnes convoquées et observatrices n’ont pas le droit de vote.

1.- Adoption de l’ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Octroi de la permanence anticipée au professeur Jean-Charles Andrieu de Levis
- 3.- Prochaine réunion (lundi 16 mars 2026)
- 4.- Clôture de la séance

2.- Octroi de la permanence anticipée au professeur Jean-Charles Andrieu de Levis

Monsieur Jean-Charles Andrieu de Levis est un professeur régulier non permanent qui est entré en poste le 1^{er} décembre 2023 (annexe 1). Son premier contrat de deux (2) ans arrive à échéance le 30 avril 2026. Ce professeur de l’École des arts et cultures est spécialisé en bande dessinée.

Conformément à l'article 12 de la convention collective des professeurs et des professeurs de l'UQO, le professeur a été évalué en septembre 2025. Le comité d'évaluation a recommandé l'octroi de la permanence au professeur Andrieu de Levis.

Conformément à l'article 12.09 de la convention collective, le directeur de l'École des arts et cultures a vérifié auprès du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite si le professeur répond aux conditions pour l'accès à la permanence, notamment en ce qui a trait à l'article 13.03 de la convention collective.

À la suite de la confirmation de l'admissibilité, le 25 octobre 2025, l'École des arts et de la culture a adopté la résolution 20251024-004-APÉDAC-767 (annexe 4) qui entérine le rapport d'évaluation et recommande l'octroi de la permanence au professeur Andrieu de Levis.

Le conseil d'administration est invité à statuer sur l'octroi de la permanence à ce professeur en vertu de l'article 13.10 de la convention collective :

« Le conseil d'administration peut décider de ne pas accorder la permanence à une professeure, un professeur malgré la recommandation à cet effet de l'assemblée départementale ou du comité de révision le cas échéant au terme de son premier (1er) contrat de deux (2) ans. Toutefois, les motifs invoqués ne peuvent en aucun cas remettre en cause l'évaluation de la professeure, du professeur. »

Le dossier de ce professeur est présenté au conseil d'administration avec un processus accéléré compte tenu des délais envisagés pour satisfaire les exigences relatives à l'immigration.

Compte tenu de la contribution observée de ce professeur depuis son entrée en fonction, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim recommande au conseil d'administration d'octroyer l'octroi de la permanence à ce professeur.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 499X-CA-7636 concernant l'octroi de la permanence anticipée au professeur Jean-Charles Andrieu de Levis; laquelle est jointe en appendice.

3.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30.

4.- **Clôture de la séance**

La consultation électronique prend fin le jeudi 19 février 2026 à 12 h.

Original signé par:

Le président

Original signé par:

La secrétaire générale